

<https://www.snetap-fsu.fr/Un-RIFSEEP-reevalue-conformement-aux-engagements-mais-un-REFUS-DU-DIALOGUE.html>



Un RIFSEEP réévalué conformément aux engagements mais un REFUS DU DIALOGUE étonnant !

- Métiers - Directeur-riche - Carrière, rémunération, conditions de travail -
Date de mise en ligne : samedi 22 octobre 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le groupe de travail [RIFSEEP](#) s'est tenu jeudi après-midi pour étudier le nouveau tableau de notre régime indemnitaire. Les 400 000 euros (environ 600 euros brut/agent/ an en moyenne) seront bien attribués sur l'année 2022. La répartition proposée par l'administration s'inscrit dans la logique de nos revendications ciblant prioritairement les emplois ne bénéficiant pas de [NBI](#). Un accord de principe s'est dessiné rapidement sur cette nouvelle grille.

Cependant, dans le contexte nouveau d'inflation, cet abondement permet juste de ralentir la dégradation de notre pouvoir d'achat !

Par ailleurs, nous avons reçu [le document de travail](#) moins d'une heure avant le début de la réunion ce qui n'a pas permis de l'étudier convenablement et d'échanger préalablement. Surtout, l'administration a refusé de profiter de ce moment pour échanger sur les autres sujets relatifs au RIFSEEP : NAS, grille des agents non logés... Elle n'a pas souhaité non plus aborder d'autres points que nous considérons comme préoccupants : l'attractivité de l'entrée du statut, le processus de recrutement, la préparation et l'accompagnement à la prise de fonction, les fins de carrières pour ne citer que les plus urgents. **Et ce au moment où même l'administration reconnaît des difficultés à attirer des collègues sur les postes de D2 et constate des retours vers les fonctions antérieures dans des proportions nouvelles et inhabituelles.** Enfin, la [DGER](#) et le SRH ont refusé de s'engager sur un calendrier de travail et semble fuir le dialogue social.

Ce groupe de travail révèle un état d'esprit centré sur les seules préoccupations du Ministère sans écouter les représentants du personnel. Ce modèle directif, fermant la porte à l'élargissement de la discussion concourt par sa surdité face à l'urgence de certains sujets, à accentuer les difficultés du "terrain".

Retenez toutefois les points suivants :

- rétroactivité de la réévaluation à partir de janvier 2022
- 400€ annuels pour les D1
- 600€ annuels pour les D2 responsables de sites éloignés
- 800€ annuels pour les Directeurs de Centre, D4, D3, D2 de sièges
- 1350€ à 1500€ annuels pour les inspecteurs (sauf assesseurs) et médiateurs

Cette répartition correspond à une enveloppe globale de 400000€ annuels pour l'ensemble des agents concernés. Elle correspond à notre demande en revalorisant (un peu) les agents qui ont les salaires les plus faibles mais dont le travail demeure particulièrement difficile.

QUELLES SUITES ?

Cela fait plus d'un an que nous alertons l'administration centrale au sujet des problèmes que vous connaissez : manque de vocation, charge de travail, salaires insuffisants, formation des agents trop abstraite ou à contre-temps, complexification des tâches, éparpillement des activités et des injonctions. **Nous exigeons un RIFSEEP à la hauteur des services déconcentrés.**

Nous militons toujours pour **un statut de corps sécurisant un parcours et reconnaissant un métier complexe, la revalorisation de nos revenus, la révision de notre référentiel métier** avec des garde-fous sur le temps de travail et la reconnaissance des compétences acquises durant l'exercice de nos missions.

Vos représentants SNETAP-[FSU](#)

L. Champin, P. Chéret, Ph. Testard